

Une forme discrète de pauvreté : les personnes logées utilisant les distributions de repas chauds

Maryse Marpsat*

Si l'enquête sur les personnes fréquentant les centres d'hébergement et les lieux de distribution de repas chauds a pour apport principal une meilleure connaissance des personnes sans domicile utilisatrices de ces services d'aide, elle permet aussi de voir que des personnes disposant de logements ont recours à ces mêmes services de restauration. On met là en évidence une forme de pauvreté sans doute moins visible dans l'espace public, mais qui n'en est pas moins profonde. Pour une partie des personnes concernées, il s'agit d'ailleurs d'anciens sans-domicile qui ont pu retrouver un logement sans pour autant sortir de la pauvreté. Le handicap physique ou mental qui touche une partie de ces personnes logées a pu être la cause de leur pauvreté, en les écartant du marché de l'emploi ou en leur rendant son accès plus difficile. Cette situation se retrouve régulièrement dans les entretiens, par exemple dans le cas d'ouvriers du bâtiment qui ont eu un accident du travail, parfois sans être déclarés. Par ailleurs, une fois reconnu, ce handicap leur assure une relative protection et un revenu régulier, quoique faible, qui leur évite de se retrouver sans logement.

Malgré des revenus plus élevés provenant généralement de la perception d'allocations, ces personnes, souvent âgées, souffrent de la solitude et leurs ressources les limitent souvent à des logements de mauvaise qualité. L'aide de différents organismes et des particuliers est nécessaire à beaucoup pour compenser en partie leurs mauvaises conditions de logement et leurs faibles revenus. La fréquentation des accueils de jour et des distributions de repas a aussi une fonction sociale, en leur permettant d'avoir quelques échanges.

* L'auteur appartient à l'Ined, unité de recherche « Mobilités, territoires, habitat et sociabilité ».

Les usagers des services d'hébergement et de distribution de repas chauds sont interrogés dans l'enquête *Sans-domicile 2001* (Brousse *et al.*, 2002 a, b, c), avec pour objectif principal d'atteindre les personnes sans domicile. Toutefois, parmi les personnes interrogées dans les distributions de repas, près d'un tiers disposent d'un logement autonome, au sens où elles sont locataires ou propriétaires de leur logement, ou sont logées gratuitement par leur employeur (cf. encadré 1). Ces repas gratuits leur permettent de s'alimenter malgré des revenus généralement très faibles.

Les autres enquêtés, sans « logement autonome » au sens précédemment défini, ont passé la nuit précédente dans un service d'hébergement ou dans un lieu non prévu pour l'habitation – il s'agit alors de personnes sans domicile au sens de l'enquête –, ont été hébergés par de la famille ou des amis, ou ont dormi dans un squat, une chambre d'hôtel qu'ils ont eux-mêmes payée, ou une institution (foyer de travailleurs, hôpital, prison, etc.). Pour toutes ces personnes sans logement autonome, les passages d'une situation à l'autre sont fréquents : on peut rester quelques nuits dans un squat, s'en faire déloger par des services de sécurité, finir la nuit dehors, ou être hébergé par quelqu'un de façon provisoire entre deux séjours dans un centre d'hébergement. Mais au-delà des multiples situations dans lesquelles ils peuvent se trouver au moment de l'enquête, ces enquêtés se divisent en deux groupes : ceux qui ont déjà bénéficié d'un logement autonome et l'ont perdu, et ceux qui n'en ont jamais eu.

Le but est ici de repérer les caractéristiques, les trajectoires et les conditions de vie des enquêtés qui disposent actuellement d'un logement autonome. On les comparera aux deux autres catégories d'enquêtés, ceux qui n'ont jamais eu de logement autonome, d'une part, ceux qui en ont eu un et l'ont perdu, d'autre part. On réservera le terme de logements autonomes à ceux dont les personnes ont pu disposer en propriété ou location *pour une durée d'au moins trois mois* (cf. encadré 1). On déplace ainsi le projecteur sur les utilisateurs logés, dont on cherche à comprendre pourquoi ils n'ont pas perdu leur logement ou, l'ayant perdu, ont pu en retrouver un. *Étant donné les faibles effectifs en jeu, les résultats chiffrés doivent être interprétés avec prudence, plutôt comme donnant à voir des pistes à explorer ultérieurement, et participant d'un faisceau de présomptions où ils s'ajoutent aux conclusions de travaux plus qualitatifs, entretiens approfondis ou observations de terrain.*

Les utilisateurs logés n'en sont pas pour autant très favorisés : toutes les personnes qui font appel à des services d'aide se trouvent dans des situations difficiles ; celles qui disposent d'un logement ne sont pas toujours assurées de pouvoir y rester longtemps, vivent souvent dans l'inconfort (1), ou peuvent connaître diverses autres difficultés liées à leur habitat (Clanché (2), 2000). Par ailleurs, les personnes qui disposent d'un logement et fréquentent les distributions de repas ne sont pas représentatives de l'ensemble des ménages à bas revenus. Par exemple, si quelques familles avec de jeunes enfants recourent à ces distributions – y compris dans les points-soupes itinérants comme ceux des Camions du Cœur – les familles à bas revenus utilisent plutôt des colis alimentaires, qui peuvent être cuisinés et consommés à domicile, lorsqu'elles disposent d'une installation pour faire la cuisine, et que le gaz et l'électricité n'ont pas été coupés. Ces familles, auxquelles les associations viennent fréquemment en aide (3), ne figurent pas dans l'enquête car seules les distributions de repas chauds ont été enquêtées et non celles d'aliments à cuisiner, afin d'avoir une plus grande chance d'interroger des personnes sans logement. Enfin, au sein même des deux catégories de personnes sans logement autonome étudiées ici, il existe une grande diversité de trajectoires et de caractéristiques (cf. Brousse, 2006, ce numéro), qui est bien résumée par les différents types d'hébergement (espace public, centres collectifs d'urgence ou de plus longue durée, appartements, etc.) auxquels elles ont accès (Marpsat et Firdion, 2000, chapitre 9).

Deux études de référence sur les États-Unis et l'Espagne

Aux États-Unis, Sosin (1992) a comparé les utilisateurs des distributions de repas de Chicago selon qu'ils étaient ou non sans domicile. Il disposait d'un échantillon de 531 personnes recueilli au cours de l'été 1986, dont 178 sans domicile et 353 logées. Ces repas incluent ceux distribués dans les centres d'hébergement, ce qui en fait une méthode d'échantillonnage assez proche de celle de *Sans-domicile 2001*. Sosin essaie de déterminer les facteurs qui

1. Parfois dans un inconfort plus grand que certaines personnes logées en appartement par les services d'aide et qui sont, elles, classées par l'Insee comme sans domicile.

2. Cet article, qui résume une partie des travaux du groupe « sans-abri » du Cnis, décrit une classification générale de l'ensemble des situations de logement selon plusieurs dimensions, qui permettent de repérer divers types de difficultés.

3. Cf., par exemple, les statistiques annuelles du Secours Catholique.

LE CHAMP DE L'ÉTUDE

Les résultats présentés ici sont tirés de l'enquête *auprès des personnes fréquentant les services d'hébergement ou les distributions de repas chauds* (dénommée aussi *Sans-domicile 2001*), réalisée par l'Insee du 15 janvier au 15 février 2001 dans 80 agglomérations de plus de 20 000 habitants, auprès d'un échantillon de 4 084 personnes (cf. Brousse, 2006, ce numéro). Le tirage de l'échantillon a été effectué en trois étapes : les agglomérations, puis les 846 sites de services dans une liste exhaustive de 1 464 sites établie pour les agglomérations sélectionnées, enfin les utilisateurs dans les services tirés. Grâce à des pondérations tenant compte de la possibilité pour un individu d'utiliser plusieurs services, cet échantillon est représentatif des utilisateurs de ces services, de 18 ans ou plus et francophones, au cours d'une semaine moyenne. Tous les pourcentages présentés dans cet article reposent sur des données pondérées. Enquêter dans les distributions de repas permet d'atteindre en partie les sans-domicile qui ont dormi dans un lieu public la veille de l'enquête (et pour la plupart y dorment encore le jour de l'enquête, donc ne peuvent être trouvés en centre d'hébergement). Par construction, les quelques personnes locataires ou propriétaires de leur logement ont été nécessairement interrogées dans une distribution de nourriture.

Les distributions de repas sont gratuites ou à faible participation (par exemple, un euro). Certains services d'hébergement sont gratuits, d'autres non. Pour donner un ordre de grandeur, la participation dans les centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS) ne doit pas dépasser un certain pourcentage des revenus des ménages, qui peut aller de 10 % à 40 % selon le type de ménage et la fourniture ou non de repas.

L'Insee définit la situation de « sans-domicile » à partir de la situation de logement des enquêtés la veille de l'enquête. Ces situations sont classées en 10 catégories, dont les cinq dernières correspondent aux « sans-domicile » au sens restreint (analogues aux *literal homeless* étudiés aux États-Unis) :

1. – locataire, propriétaire d'un logement ou logé gratuitement par l'employeur ;
2. – occupant d'une chambre d'hôtel à ses frais ;
3. – occupant sans titre d'un logement ;
4. – hébergé en logement par une tierce personne ;
5. – autre cas de logement précaire (prison, hôpital, FJT, FTM, etc.) ;
6. – sans-domicile hébergé en chambre ou dortoir devant partir le matin ;
7. – sans-domicile hébergé en chambre ou dortoir pouvant rester toute la journée ;
8. – sans-domicile hébergé en chambre d'hôtel payé par une structure ;
9. – sans-domicile hébergé en logement par une structure ;

10. – sans-domicile dans un lieu non prévu pour l'habitation.

Dans ce sens « restreint », il y a 3 525 personnes sans domicile dans l'échantillon.

Dans cet article, on définit comme « sans logement autonome » les personnes qui, la veille de l'enquête, ne sont ni locataires, ni propriétaires d'un logement, ni logées gratuitement par leur employeur, soit les situations 2 à 10. La situation de logement la veille de l'enquête nous permet ainsi de distinguer les personnes disposant d'un logement (situation 1, soit 11 % des enquêtés), les personnes sans domicile au sens restreint (situations 6 à 10, 76 %), les autres situations d'absence de logement autonome (situations 2 à 5, 13 %) (pour des résultats plus précis, cf. tableau A).

Afin de construire, parmi les enquêtés, les trois catégories de personnes sur lesquelles on fait porter l'analyse, soit celles qui n'ont jamais eu de logement autonome, celles qui en ont eu un mais l'ont perdu, et celles qui disposent actuellement d'un tel logement, on utilise une seconde variable, donnant la réponse à la question : « Avez-vous vécu au moins trois mois dans un logement dont vous étiez vous-mêmes (ou votre conjoint) locataire ou propriétaire ? ».

Selon cette seconde variable, 10 % des enquêtés occupaient un logement en propriété ou location au moment de l'enquête, et ceci depuis plus de trois mois ; 59 % en avaient occupé un mais n'y vivaient plus ; 27 % disaient ne jamais avoir disposé d'un tel logement ; enfin, 4 % n'ont pas répondu. Une difficulté provient de ce que les logements de fonction, qui font partie de la situation 1, ne sont pas inclus dans cette question.

Le croisement de ces deux variables fait apparaître quelques cas un peu complexes :

- cas A : des personnes déclarant occuper actuellement et depuis plus de trois mois un logement en propriété ou en location mais qui n'étaient pas la veille dans un tel logement (39 personnes dans l'échantillon non pondéré) ; en dehors d'un petit nombre de personnes ayant passé la nuit précédente en prison ou à l'hôpital, il s'agit de personnes vivant à l'hôtel, chez un tiers ou dans un logement procuré par un organisme d'aide ;

- cas B : des personnes ayant dormi la veille dans un logement dont elles se disent propriétaires ou locataires, mais déclarant, soit avoir perdu le logement autonome dont elles avaient disposé pendant plus de trois mois (un examen attentif des différents cas concernés montre qu'il s'agit pour la plupart soit de personnes qui occupent ce logement depuis moins de trois mois, soit de personnes logées en appartement par des organismes d'aide), soit n'en avoir jamais eu (pour la plupart, il s'agit de personnes payant une certaine somme pour occuper un logement, sans avoir nécessairement de bail ; ce logement peut être fourni par un organisme



Encadré 1 (suite)

d'aide, par un tiers qui est cohabitant ou non, ou être un hôtel meublé).

Par ailleurs, quelques personnes déclaraient avoir vécu au moins trois mois dans le logement actuel et y avoir dormi la veille, mais ne déclaraient pas un logement en propriété ou location comme situation principale de logement au cours des trois mois précédents (cf. tableau B décrivant pour l'année écoulée la situation principale de logement mois après mois). On les a

écartées de l'analyse. Il s'agissait de personnes ayant emménagé récemment, de personnes hébergées ou logées par une association, et d'une personne ayant fait un long séjour à l'hôpital.

Pour clarifier les idées, on a écarté ces quelques cas présentant des incohérences ou une situation de logement très récente et travaillé sur un champ restreint de 3 805 personnes, concernant 92 % des enquêtés, et défini dans le tableau B (il s'agit des cases grisées).

Tableau A
La situation de logement la veille de l'enquête

En %

	Situation de logement la veille de l'enquête	Personnes enquêtées dans une distribution de repas (1 054 soit 32 % du total pondéré)	Ensemble des enquêtés (4 084)
Disposant d'un logement	Locataire, propriétaire, logé par l'employeur	31	11
Sans logement autonome	Occupant d'une chambre d'hôtel à ses frais	4	1
	Occupant sans titre d'un logement	7	3
	Hébergé en logement par une tierce personne	4	1
	Prison, hôpital, FJT, FTM...	21	8
	Sans-domicile hébergé en chambre ou dortoir devant partir le matin	9	11
	Sans-domicile hébergé en chambre ou dortoir pouvant rester toute la journée	5	27
	Sans-domicile hébergé en chambre d'hôtel payé par une structure	1	4
	Sans-domicile hébergé en logement	2	28
	Sans-domicile dans un lieu non prévu pour l'habitation	17	6
Total		100	100

Lecture : sur 100 personnes enquêtées dans une distribution de repas, 31 étaient propriétaires, locataires ou logées par l'employeur.

Champ : personnes francophones de 18 ans ou plus, agglomérations de plus de 20 000 habitants, France métropolitaine.

Source : enquête auprès des personnes fréquentant les services d'hébergement ou les distributions de repas chauds, Insee, janvier 2001.

Tableau B
Les trois catégories d'enquêtés retenues

Situation vis-à-vis du logement la veille de l'enquête	La personne a-t-elle vécu au moins trois mois dans un logement dont elle était elle-même (ou son conjoint) locataire ou propriétaire ?				
	Oui, et c'est le logement occupé actuellement	Oui, et c'est un logement que la personne a quitté	Non, jamais	Non réponse	Total
Propriétaire, locataire, logé par l'employeur	Dans le champ : parmi les 199 (9 %) personnes de cette case, on retient comme « personnes ayant un logement autonome » celles qui déclarent leur logement comme situation principale dans les trois derniers mois (188, soit 8 %)	Cas B (30, soit 1 %)	Cas B (14, soit 7 %)	36 (1 %)	279 (11 %)
Sans-domicile « au sens restreint » ou autre forme d'absence de logement autonome	Cas A (39, soit 1 %)	Dans le champ : 2 460 (58 %) « personnes ayant eu un logement autonome et l'ayant perdu »	Dans le champ : 1 157 (27 %) « personnes n'ayant jamais eu de logement autonome »	149 (3 %)	3805 (89 %)
Total	238 (10 %)	2 490 (59 %)	1 171 (27 %)	185 (4 %)	4 084 (100 %)

Champ : personnes francophones de 18 ans ou plus, agglomérations de plus de 20 000 habitants, France métropolitaine.

Source : enquête auprès des personnes fréquentant les services d'hébergement ou les distributions de repas chauds, Insee, janvier 2001.

font passer d'une situation précaire à l'absence de domicile. D'une part, afin d'établir ce qui détermine la première perte de logement, il compare les personnes qui n'ont jamais été sans domicile à celles qui le sont pour la première fois ; d'autre part, pour examiner ce qui entraîne le retour à la situation de sans domicile, il compare les personnes relogées après une période sans logement, à des sans-domicile qui n'en sont pas à leur première période sans logement.

Sosin teste quatre explications courantes de la perte du logement : la perspective socio-institutionnelle (*social institutional perspective*), selon laquelle les personnes sans domicile n'auraient pas pu accéder à certaines ressources qui ont fait office de filet de sécurité pour les autres ; l'explication par les troubles mentaux, l'alcoolisme, ou d'autres « handicaps » dans lesquels l'auteur inclut le passage par la prison (*disability explanation*) ; celle par la marginalisation sociale (*alienation explanation*), mesurée par le placement dans l'enfance, l'engagement dans l'armée ou le célibat ; enfin celle par l'insuffisance de la formation professionnelle et l'éloignement du marché du travail (*occupational deficiency explanation*). D'après cette étude, les variables correspondant à la perspective socio-institutionnelle seraient les meilleurs prédicteurs de la perte de logement, les autres facteurs, quoique souvent mis en avant, n'ayant que peu d'influence, et seulement pour certaines catégories d'enquêtés. Le faible rôle de certains facteurs qu'on pourrait penser conduire à la perte du logement, comme la maladie mentale, s'expliquerait par la protection relative dont bénéficient ceux qui rencontrent de ces difficultés.

Pour tester l'explication socio-institutionnelle, Sosin utilise des variables concernant la dernière ou l'actuelle période de logement : la perception de prestations monétaires comme la *General Assistance* (4) ou l'AFDC (*Aid to Families with Dependent Children*), la cohabitation avec d'autres adultes, et le montant du loyer. Pour donner un exemple de résultats, lorsque l'auteur compare les hommes qui ont toujours eu un logement à ceux qui l'ont perdu pour la première fois, le seul facteur significatif (en faveur de garder son logement) est de vivre avec un autre adulte. Les résultats sont différents en ce qui concerne les femmes, pour lesquelles le fait de percevoir des prestations est un facteur protecteur significatif. Par ailleurs, une hypothèse forte de ce travail est qu'avant de perdre leur logement, les sans-domicile étaient en

majorité dans une situation proche de celle des personnes logées qui utilisent les distributions de nourriture, ce qui n'est pas nécessairement vérifié (apparemment, aucune question de l'enquête ne permet de savoir si les sans-domicile enquêtés utilisaient déjà les distributions de repas avant de perdre leur logement).

De leur côté, afin de comparer les personnes sans domicile à des personnes en situation de grande pauvreté mais disposant d'un logement, des chercheurs espagnols, qui avaient déjà conduit en février-mars 1997 une enquête auprès de 289 sans-domicile de Madrid, ont constitué de juin à décembre 1997 un échantillon complémentaire de 136 personnes logées. Ces personnes, pour être retenues dans l'enquête, devaient utiliser divers services d'aide de la ville de Madrid, qu'ils soient destinés prioritairement aux sans-domicile ou non (des distributions de nourriture, des vestiaires et des bains-douches), et ne pas s'être trouvées sans logement pendant plus d'une semaine au cours de leur vie (Muñoz *et al.*, 2004). En raison de cette dernière condition, cet échantillon de personnes logées est différent des échantillons français et américain, dans lesquels une partie non négligeable de ces personnes a connu la rue, parfois même sur une longue période.

Selon l'étude madrilène, les personnes logées enquêtées dans ces différents services avaient formé des liens conjugaux plus souvent que les sans-domicile, même si ces liens s'étaient souvent défaits ; leur formation était plus élevée (en partie en raison des diplômes de certains migrants) et leur situation actuelle vis-à-vis de l'emploi plus favorable ; la perception qu'elles avaient de leur état de santé, ainsi que leur accès aux soins, étaient meilleurs. D'après la plupart des indicateurs, les personnes logées de cet échantillon recueilli dans une population touchée par la pauvreté occupaient une situation intermédiaire entre les sans-domicile et la population générale.

Disposer d'un logement, l'avoir perdu ou n'en avoir jamais eu

Les informations de l'enquête *Sans-domicile 2001* sur les personnes disposant d'un logement ont été obtenues dans un lieu de distribution de repas chauds, qu'il s'agisse d'un

4. À l'époque, avant la réforme des prestations sociales aux États-Unis.

restaurant ou d'une distribution itinérante. Ces personnes habitent plus souvent la province : en effet, si environ un tiers de l'ensemble des enquêtés (5) ont été interrogés dans l'agglomération parisienne, ce n'est le cas que d'un quart de ceux qui disposent d'un logement (les personnes n'en ayant jamais eu étant, elles, proportionnellement plus nombreuses dans la capitale).

Une part importante des utilisateurs logés ont été sans domicile à un moment de leur vie. Par construction du champ de cette étude (cf. encadré 1), ils occupaient leur logement depuis au moins trois mois au moment de l'enquête ; généralement, cette ancienneté est beaucoup plus longue, puisque plus de huit sur dix déclarent avoir disposé d'un logement tout au long des douze mois précédents. Mais, que les enquêtés disposent ou non d'un logement autonome, environ la moitié disent avoir déjà dormi dans la rue. Si les personnes logées ont été un peu moins nombreuses à y avoir passé de longues périodes (6), la différence n'est pas si importante. Parmi les personnes qui ont connu la rue et disposent actuellement d'un logement, certaines ont pu continuer à utiliser des distributions de nourriture qu'elles ont connues lorsqu'elles vivaient dehors, et parfois même y revenir pour ne pas perdre le contact avec certains de leurs anciens compagnons d'infortune (7).

Les personnes logées sont plus âgées, plus souvent des hommes et de nationalité française

L'âge est l'un des facteurs qui peuvent expliquer ces différences de situation par rapport au logement : les jeunes qui vivaient auparavant chez leurs parents, chez un membre de la famille, placés dans une institution ou en famille d'accueil, n'ont jamais eu de logement « à eux ». C'est en prenant de l'âge qu'ils peuvent accéder à un logement, le perdre et éventuellement en retrouver un.

Quoique ce rôle de l'âge soit réel (cf. tableau 1), il reste que, même chez les plus de cinquante ans, 10 % déclarent n'avoir jamais eu de logement à eux. Il est difficile de savoir qui sont exactement ces personnes âgées qui n'ont jamais disposé d'un logement personnel. Au cours d'entretiens avec des sans-domicile, sont apparus quelques cas de personnes âgées n'ayant jamais eu de logement autonome : personnes ayant toujours connu des conditions de vie très précaires dans des habitations de fortune ; ou personnes ayant toujours été hébergées

5. En données pondérées.

6. 13 % des gens logés, 17 % de ceux qui n'ont pas encore retrouvé de logement et 15 % de ceux qui n'en ont jamais eu déclarent avoir passé au moins un an en tout dans la rue.

7. Comme il a été dit lors de divers entretiens conduits par l'Ined.

Tableau 1
Quelques données démographiques

	Actuellement dans un logement autonome	A eu un logement autonome mais l'a perdu	N'a jamais eu de logement autonome	Total
Moins de 30 ans	13	27	64	37
De 30 à moins de 50 ans	58	55	30	48
50 ans ou plus	29	18	6	15
<i>Total</i>	100	100	100	100
Femmes	23	34	32	33
Étrangers	12	27	39	29
Célibataires	62	52	84	62
Mariés	13	16	9	13
Divorcés, séparés	21	29	6	22
Veufs	(4)	3	(1)	3
<i>Total</i>	100	100	100	100

Unités et %

Effectifs	188	2 460	1 157	3 805
(% en ligne)	8	63	29	100

Lecture : sur 100 personnes actuellement dans un logement autonome, 13 ont moins de trente ans.

En gras : les pourcentages supérieurs à la valeur sur l'ensemble du champ de l'étude. Ainsi, 64 % des personnes qui n'ont jamais eu de logement autonome ont moins de trente ans, alors que seulement 37 % des personnes étudiées sont dans cette tranche d'âge.

Les chiffres entre parenthèses correspondent à des effectifs enquêtés très faibles (inférieurs à 20).

Champ : personnes francophones de 18 ans ou plus, agglomérations de plus de 20 000 habitants, France métropolitaine, logées depuis au moins trois mois ou sans logement autonome (cf. encadré 1).

Source : enquête auprès des personnes fréquentant les services d'hébergement ou les distributions de repas chauds, Insee, janvier 2001.

par un membre de leur famille, par exemple en raison de troubles psychiques ou de déficiences intellectuelles, qui leur rendent difficile de se maintenir seules dans un logement si celui qui les héberge décède.

Les personnes disposant d'un logement autonome sont plus souvent des hommes que dans les deux autres catégories. Cela tient en partie au mode de prise en charge des femmes avec enfants, qui sont plus souvent hébergées dans un logement procuré par un organisme d'aide (et restent ainsi dans la catégorie « sans-domicile » de *Sans-domicile 2001*), ou relogées en logement social, auquel cas, si besoin est, elles font plutôt appel à des distributions de nourriture à préparer et ne viennent pas avec leurs enfants sur les sites de distribution de repas chauds.

Les personnes de nationalité étrangère (8) sont proportionnellement plus nombreuses parmi celles qui n'ont jamais eu de logement autonome et assez rares parmi les personnes logées. Une partie de cet effet est dû à l'âge des migrants : en effet, les migrants récents qui fréquentent les services d'aide destinés aux sans-domicile sont souvent des jeunes, qui, dans leur pays d'origine, partageaient encore le domicile parental ; à leur arrivée en France, ils disposent rarement d'un logement autonome, en raison de leur situation vis-à-vis de l'emploi et de leurs faibles revenus. Les étrangers plus âgés, souvent en France depuis longtemps et sans doute en situation régulière (9), ont été plus nombreux à pouvoir disposer d'un logement, quoique très peu l'aient conservé parmi les utilisateurs des services d'aide. Toutefois, à tout âge les étrangers sont plus nombreux que les Français à n'avoir jamais disposé de logement autonome.

De plus, les étrangers en situation irrégulière ainsi que les demandeurs d'asile ne sont pas autorisés à travailler. Ils ne peuvent donc pas montrer des bulletins de salaire à un logeur éventuel, et disposent de peu de ressources. À la date de l'enquête (soit avant la loi du 10 décembre 2003), on distingue l'asile conventionnel et l'asile territorial (10). Seuls les demandeurs d'asile conventionnel bénéficient d'une allocation lorsqu'ils ne sont pas hébergés dans un centre spécialisé de type CADA (centre d'accueil pour demandeurs d'asile). Il s'agit de l'allocation d'insertion (11), accordée pour un an au maximum. Les personnes en situation irrégulière et les demandeurs d'asile qui n'ont pu trouver de place dans un CADA (12) dorment alors souvent en centre d'hébergement (Dourlens, 2004), en squat, chez des compatriotes

amis ou parents, gratuitement ou contre une rémunération.

L'impossibilité d'occuper un emploi déclaré a des conséquences directes sur l'accès au logement. Parmi les personnes étrangères qui déclarent ne pas avoir le droit de travailler, soit 8 % de notre échantillon et 28 % des étrangers enquêtés, une seule dispose d'un logement autonome ; parmi les autres étrangers, une moitié environ en a eu un (en général dans le pays d'origine) et l'a perdu ou quitté, l'autre moitié n'en a jamais eu.

Un sentiment de solitude chez les personnes logées

Les personnes logées de l'enquête française présentent des caractéristiques un peu différentes de celles étudiées par l'équipe espagnole citée plus haut : elles vivent à peine plus souvent en couple que celles qui n'ont pas de logement (cf. tableau 2), beaucoup moins souvent avec des enfants, et très peu avec des amis. Au total, huit sur dix occupent seules leur logement. Elles sont encore célibataires dans une proportion égale à la moyenne des enquêtés, plus souvent que celles qui n'ont pas retrouvé de logement mais moins que celles qui n'en ont jamais eu, qui sont plus jeunes (cf. tableau 1). Contrairement au cas madrilène on ne peut donc pas dire qu'il s'agit de personnes ayant formé des liens qui se sont rompus, plus fréquemment que les personnes sans logement.

L'âge plus élevé des personnes logées explique en grande partie qu'elles aient moins souvent

8. Rappelons que si les personnes non francophones étaient dénombrées, l'enquête elle-même porte seulement sur les francophones.

9. Cette donnée ne figure pas dans l'enquête.

10. L'asile conventionnel concerne des réfugiés au sens de la convention de Genève du 27 juillet 1951, qui définit ainsi toute personne « qui, craignant avec raison d'être persécutée du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques, se trouve hors du pays dont elle a la nationalité et qui ne peut ou, du fait de cette crainte, ne veut se réclamer de la protection de ce pays ; ou qui, si elle n'a pas de nationalité et se trouve hors du pays dans lequel elle avait sa résidence habituelle ne peut ou, en raison de ladite crainte, ne veut y retourner ». L'asile territorial, instauré par la loi du 11 mai 1998, prend en compte les risques encourus du fait de groupes ou d'organismes distincts des autorités publiques.

Il existe aussi quelques cas d'asile constitutionnel, instauré par la même loi du 11 mai 1998 et accordé « à toute personne persécutée en raison de son action en faveur de la liberté » et d'asile humanitaire, protection temporaire accordée hors de tout cadre législatif lors de certains conflits. Après la loi de 2003 n'existent plus que l'asile conventionnel et la « protection subsidiaire ».

11. Qui était au 1^{er} janvier 2001 de 60,52 francs par jour, soit environ 277 euros pour un mois de 30 jours.

12. Centre d'accueil pour demandeurs d'asile.

des contacts avec leurs parents, souvent décédés. Selon leurs déclarations, elles ont aussi moins souvent des amis personnels en dehors de leur parenté (cf. tableau 2) et peuvent moins souvent compter sur quelqu'un pour une aide financière en cas de « coups durs ». Il s'agit ici de la perception qu'ont les enquêtés de leur situation ; ainsi, Paugam et Zoyem (1997) ont montré que l'aide « potentiellement mobilisable » déclarée par les ménages et celle effectivement perçue quand se présente une difficulté ne coïncident pas. Enfin, si près de la moitié des personnes enquêtées, logées ou non, ressentent la solitude « souvent » ou « très souvent », la réponse « très souvent » est beaucoup plus fréquente chez ceux qui disposent d'un logement. Ce sentiment de solitude dans le logement est bien connu des travailleurs sociaux qui cherchent à reloger des personnes isolées : il est important d'aider la personne à qui on cherche un logement à maintenir ou à élargir son réseau social, si on ne veut pas mettre en péril le succès de ce relogement. La même conclusion ressort des travaux du groupe IMPACT sur le relogement de personnes sans-abri dans plusieurs pays de la Communauté européenne (Busch-Geertsema, 2003). Quoique se sentant aussi isolées sinon plus que les personnes sans logement autonome, ces personnes logées ont moins de raisons et d'occasions de consulter les professionnels du travail social, et ne peuvent trouver auprès d'eux une compensation à ce manque de liens et d'aide potentielle qui découle de leur réseau de

relations réduit. En effet, dans les douze derniers mois, ceux qui disposent d'un logement ont fréquenté beaucoup moins souvent un travailleur social (assistante sociale, éducateur, etc.) que les autres enquêtés : cela a été le cas d'un peu moins de la moitié des personnes logées, alors que plus de sept sur dix des autres enquêtés ont eu un tel contact, par exemple lors d'un séjour dans un centre d'hébergement. La fréquentation des distributions de repas peut aussi avoir pour but de pallier cette solitude, comme l'expriment (13) certains des enquêtés logés : « Si je viens c'est pour rencontrer du monde » ; « Je suis contente de l'association où je prends mes repas, car non seulement on mange mais aussi on nous écoute », ont-ils dit aux enquêteurs.

L'origine sociale et les difficultés au cours de la jeunesse

L'examen des difficultés rencontrées par les enquêtés avant l'âge de 18 ans ne révèle que de faibles écarts entre les trois catégories. Les personnes logées de l'enquête sont un peu plus nombreuses que les autres à avoir été placées dans leur enfance, à avoir un père inconnu, et à avoir connu diverses difficultés pendant leur

13. Certaines déclarations figurent « en clair » dans le questionnaire, notamment, à la fin, la réponse à la question « Souhaitez-vous ajouter des informations que ce questionnaire n'a pas permis de recueillir ? » (de Peretti, 2006, ce numéro).

Tableau 2
Contacts et relations

	Actuellement dans un logement autonome	A eu un logement autonome mais l'a perdu	N'a jamais eu de logement autonome	Total	En %
Vivant en couple	14	12	10	12	
Vivant avec des enfants	9	25	12	20	
Vivant avec des amis	(3)	6	10	7	
Ayant eu un contact en 2000 (1)					
– avec sa mère	42	48	63	52	
– avec son père	23	31	40	33	
N'ayant pas d'amis	39	32	27	31	
Pensant pouvoir compter sur quelqu'un pour une aide financière	38	44	46	44	
Déclarant se sentir seul « très souvent »	35	26	23	26	
Ayant fréquenté un travailleur social dans les 12 derniers mois	49	78	72	74	

1. Y compris par lettre ou téléphone.

Lecture : sur 100 personnes disposant d'un logement autonome au moment de l'enquête, 14 vivent en couple. En gras : les pourcentages supérieurs à la valeur sur l'ensemble du champ de l'étude. Ainsi, 39 % des personnes qui vivent dans un logement autonome déclarent ne pas avoir d'amis, alors que seulement 31 % des personnes étudiées sont dans ce cas. Les chiffres entre parenthèses correspondent à des effectifs enquêtés très faibles (inférieurs à 20). Champ : personnes francophones de 18 ans ou plus, agglomérations de plus de 20 000 habitants, France métropolitaine, logées depuis au moins trois mois ou sans logement autonome (cf. encadré 1). Source : enquête auprès des personnes fréquentant les services d'hébergement ou les distributions de repas chauds, Insee, janvier 2001.

jeunesse, parfois suivies de très près par celles qui n'ont jamais eu de logement (cf. tableau 3).

L'origine sociale des enquêtés ne peut être indiquée que par la profession de leurs pères, car étant donné le faible taux d'activité des mères, on ne peut entrer dans le détail de leurs professions. Les mères des personnes logées étaient plus souvent actives que celles des personnes sans logement autonome. Leurs pères étaient moins souvent ouvriers – et dans ce cas plus souvent qualifiés – et plus souvent artisans, commerçants, chefs d'entreprise, cadres ou membres d'une profession intermédiaire (cf. tableau 3).

Le travail et la formation

Une très grande partie des personnes logées ont déjà travaillé et ont une expérience professionnelle assez longue (cf. tableau 4). Ceci les rapproche des personnes ayant perdu leur logement, mais les éloigne de celles qui n'en ont jamais eu, dont l'expérience professionnelle est plus réduite. En revanche les personnes logées sont beaucoup moins nombreuses à travailler au moment de l'enquête, ou à avoir exercé un travail – à temps complet ou non – pendant au moins un mois au cours de l'année précédente.

On verra plus loin que les personnes disposant d'un logement souffrent davantage de problèmes

de santé. Ces problèmes peuvent avoir contribué à en éloigner certaines du marché du travail, provisoirement ou définitivement. Lorsqu'elles décrivent leur passé professionnel, les personnes logées déclarent plus souvent de longues périodes de maladie ou d'hospitalisation entrecoupées de quelques périodes d'emploi. Parmi ceux qui ont déjà exercé un emploi sans arrêt pendant au moins six mois, les personnes logées invoquent plus souvent que les autres des raisons de santé pour justifier de l'interruption du dernier emploi de cette durée (cf. tableau 5). Toutefois, les problèmes de santé ne sont que la deuxième raison citée par les personnes logées, la première étant « le licenciement individuel ou collectif, la suppression d'emploi ou la faillite de l'entreprise », plus liée au contexte économique.

C'est pour les personnes qui n'ont jamais eu de logement à elles que les alternances emploi-chômage et les activités saisonnières sur plusieurs années sont les plus fréquentes, indices d'une expérience professionnelle chahutée (cf. tableau 4). Dans leur ensemble, les personnes sans logement autonome ont surtout perdu leur emploi parce qu'elles ont démissionné (pour d'autres raisons que leur état de santé), ou, en second lieu, à la fin d'un CDD, d'une mission d'intérim ou d'un emploi occasionnel. La dernière profession exercée pendant plus de six mois ne fait pas apparaître de très grosses différences entre les trois catégories (cf. tableau 4). La plus forte fréquence des emplois d'ouvriers

Tableau 3
Jeunesse et origine sociale

	Actuellement dans un logement autonome	A eu un logement autonome mais l'a perdu	N'a jamais eu de logement autonome	Total
Placés pendant l'enfance (en %)	29	21	24	22
Père inconnu ou perdu de vue (en %)	13	10	10	10
Origine sociale				
Mère (1) inactive (en %)	43	53	57	53
Père (2) ouvrier (en %)	35	42	44	42
Ratio OQ/ONQ parmi les pères ouvriers	3,4	2,9	2,2	2,7
Père (2) artisan, commerçant, chef d'entreprise, cadre ou profession intermédiaire (en %)	33	28	22	27
1. Sur les 3 695 qui répondent à la question sur la profession de leur mère « pendant la majeure partie de la scolarité » de l'enquêté. 2. Sur les 3 562 qui répondent à la question sur la profession de leur père.				

Lecture : Sur 100 personnes vivant dans un logement autonome au moment de l'enquête, 29 ont été placés pendant leur enfance. Parmi les personnes vivant dans un logement autonome au moment de l'enquête, ceux dont le père était ouvrier qualifié sont 3,4 fois plus nombreux que ceux dont le père était ouvrier non qualifié.
En gras : les valeurs d'une colonne supérieures à la valeur sur l'ensemble du champ de l'étude (colonne total). Ainsi, 29 % des personnes qui vivent dans un logement autonome ont été placées dans leur enfance, alors que seulement 22 % des personnes étudiées sont dans ce cas.
Champ : personnes francophones de 18 ans ou plus, agglomérations de plus de 20 000 habitants, France métropolitaine, logées depuis au moins trois mois ou sans logement autonome (cf. encadré 1).
Source : enquête auprès des personnes fréquentant les services d'hébergement ou les distributions de repas chauds, Insee, janvier 2001.

qualifiés se trouve chez les personnes qui n'ont pas retrouvé de logement, et celle des emplois d'ouvriers non qualifiés chez ceux qui n'en ont jamais eu. La répartition des employés correspond à la féminisation plus ou moins grande des catégories.

Plus âgées, les personnes disposant d'un logement sont plus nombreuses à avoir un niveau d'études faible, ne dépassant pas le primaire. En revanche, le lien entre niveau d'études et

diplôme est différent d'une génération à l'autre. Ainsi ceux qui n'ont jamais eu de logement, plus jeunes, ont fait plus d'années d'études, comme l'ensemble de leur génération ; mais, comme les personnes logées, environ un sur deux n'a pas de diplôme. On retrouve le résultat d'une enquête de 1998 auprès de jeunes utilisateurs de service d'aide aux sans-domicile à Paris et dans sa banlieue, selon laquelle environ un jeune enquêté sur deux était sans diplôme (Marpsat et Firdion, 2001).

Tableau 4
Travail et formation

	En %			
	Actuellement dans un logement autonome	A eu un logement autonome mais l'a perdu	N'a jamais eu de logement autonome	Total
Situation vis-à-vis du travail				
N'a jamais travaillé	(6)	7	17	9
A travaillé cinq ans ou plus	69	65	24	53
Travaille actuellement	13	27	29	27
A eu le travail comme occupation principale au moins un des douze mois précédant l'enquête	36	48	48	47
Déroulement des périodes de travail (pour les 3 429 personnes qui ont déjà travaillé)				
A toujours travaillé régulièrement	28	33	24	30
A travaillé régulièrement, pratiquement sans interruption, avant de se retrouver au chômage ou avant de cesser de travailler	23	26	15	23
A eu des activités saisonnières sur plusieurs années	(6)	8	17	10
A connu des périodes alternant emploi et chômage	35	30	40	33
A connu de longues périodes de maladie, d'hospitalisation ou d'incarcération et quelques périodes d'emploi	(8)	3	3	4
Dernière profession exercée pendant plus de six mois (pour les 2 559 qui ont eu un tel emploi (1))				
Ouvrier non qualifié, ouvrier agricole	29	23	35	26
Ouvrier qualifié	14	22	16	20
Agent de service, d'entretien, employé hôtellerie restauration	15	14	16	15
Employés	14	21	17	19
Formation				
Niveau d'études au plus primaire	27	20	13	19
Diplômes (2) :				
Pas de diplôme ou CEP, DFEO	53	45	52	48
BEPC, CAP, BEP	24	37	34	35
Baccalauréat ou plus	23	18	14	17
1. Et ne l'occupent plus. Les résultats sont très proches si on tient compte de ceux qui occupent encore un tel emploi. 2. CEP : Certificat d'études primaires. DFEO : Diplôme de fin d'études obligatoires. BEPC : Brevet d'études du premier cycle. CAP : Certificat d'aptitude professionnelle. BEP : Brevet d'études professionnelles.				

Lecture : Sur 100 personnes vivant dans un logement autonome au moment de l'enquête, 27 ont un niveau d'études ne dépassant pas le primaire.

En gras : les valeurs d'une colonne supérieures à la valeur sur l'ensemble du champ de l'étude (colonne total). Ainsi, 69 % des personnes qui vivent dans un logement autonome ont travaillé cinq ans ou plus, alors que seulement 53 % des personnes étudiées sont dans ce cas.

Les chiffres entre parenthèses correspondent à des effectifs enquêtés très faibles (inférieurs à 20).

Champ : personnes francophones de 18 ans ou plus, agglomérations de plus de 20 000 habitants, France métropolitaine, logées depuis au moins trois mois ou sans logement autonome (cf. encadré 1).

Source : enquête auprès des personnes fréquentant les services d'hébergement ou les distributions de repas chauds, Insee, janvier 2001.

Des problèmes de santé

Les enquêtés logés qui ne travaillent pas ne sont pas pour autant beaucoup plus souvent au chômage que les autres : 12 % sont retraités (contre 3 % pour l'ensemble des enquêtés (14)) et 21 % en invalidité (contre 6 %). Les déclarations sur l'origine des ressources et celles concernant l'état de santé se recoupent. En effet, une personne logée sur cinq déclare avoir perçu l'Allocation Adulte Handicapé (AAH) au cours des douze derniers mois. Par ailleurs, même si ces données déclaratives doivent être prises avec précaution, seuls 42 % des enquêtés disposant d'un logement autonome déclarent que leur santé est bonne ou très bonne, contre plus de la moitié des autres catégories (cf. tableau 5). Ils ne sont que 22 % à ne déclarer aucune maladie (chronique ou grave), soit beaucoup moins que les deux autres catégories étudiées. Ils sont également plus nombreux à en déclarer trois ou plus, et à être pris en charge à 100 % pour une maladie grave. Lorsqu'on compare la prévalence déclarée des maladies entre les trois catégories d'enquêtés, les personnes logées semblent souffrir

d'avantage de la plupart d'entre elles. Elles sont toutefois particulièrement nombreuses à souffrir de séquelles d'accidents ou de maladie grave, ce qui correspond à leur perception plus fréquente de l'AAH.

Ces problèmes de santé sont en relation avec l'âge plus élevé des personnes logées mais aussi avec leur nationalité. Collet *et al.* (2003) ont montré sur un échantillon de personnes fréquentant les centres de soins gratuits, personnes dont les conditions de vie sont aussi très précaires, que les étrangers présentaient moins souvent que les Français des problèmes psychiques et des comportements « à risque » (mesurés par les accidents et la consommation d'alcool et de drogue). Ils attribuent ces résultats au fait que l'émigration sélectionne une population spécifique. Par ailleurs, selon un rapport de Médecins du Monde cité par Collet *et al.*, les comportements à risque des étrangers croîtraient avec l'ancienneté du séjour en France. Ces hypothèses

14. Étudiés ici, soit 92 % des personnes enquêtées par Sans-domicile 2001 (cf. encadré 1).

Tableau 5
La santé

Proportion (%) de ceux...	Actuellement dans un logement autonome	A eu un logement autonome mais l'a perdu	N'a jamais eu de logement autonome	Total
... ayant quitté leur dernier emploi de plus de six mois (1) pour raisons de santé	21	9	5	9
... déclarant avoir une bonne ou une très bonne santé	42	51	58	52
... ne déclarant aucune maladie chronique ou grave	22	31	46	34
... déclarant au moins 3 maladies chroniques ou graves	45	33	21	31
... pris en charge à 100 % pour une maladie grave	29	21	12	19
... déclarant souffrir de séquelles de maladies graves ou d'accidents	32	14	11	15
... déclarant souffrir de dépression	35	25	17	24
... déclarant souffrir de troubles mentaux (hors états dépressifs ou dépression)	(12)	6	4	6
... ayant pris des somnifères, des médicaments contre l'anxiété ou des antidépresseurs durant les 7 derniers jours	28	23	13	21
... consommant de l'alcool souvent ou occasionnellement	55	50	44	49
... ayant eu des remarques de l'entourage sur leur consommation d'alcool (2)	11	20	19	19
... ayant besoin d'alcool le matin pour se sentir en forme (2)	(3)	13	8	10

1. Parmi les 2 838 personnes qui ont occupé ou occupent un emploi de plus de six mois.
2. Parmi les 1 746 personnes qui déclarent consommer de l'alcool souvent ou occasionnellement.

Lecture : sur 100 personnes occupant un logement autonome à la date de l'enquête, 45 déclarent au moins trois maladies chroniques ou graves.

Les chiffres entre parenthèses correspondent à des effectifs enquêtés très faibles (inférieurs à 20).

En gras : les valeurs d'une colonne supérieures à la valeur sur l'ensemble du champ de l'étude (colonne total). Ainsi, 21 % des personnes qui vivent dans un logement autonome ont quitté leur dernier emploi de plus de six mois pour raisons de santé, alors que seulement 9 % des personnes étudiées sont dans ce cas.

Champ : personnes francophones de 18 ans ou plus, agglomérations de plus de 20 000 habitants, France métropolitaine, logées depuis au moins trois mois ou sans logement autonome (cf. encadré 1).

Source : enquête auprès des personnes fréquentant les services d'hébergement ou les distributions de repas chauds, Insee, janvier 2001.

ses sont vérifiées sur notre champ d'étude, où pour la dépression, les séquelles d'accidents graves ou de maladie chronique, et l'indicateur de consommation d'alcool retenu dans cet article (« avoir besoin d'alcool dès le matin pour se sentir en forme »), les étrangers qui sont entrés en France avant 1998 occupent une place intermédiaire entre les Français et les étrangers entrés plus récemment (15).

Les enquêtés logés déclarent plus souvent avoir pris au cours des sept derniers jours des somnifères, des médicaments contre l'anxiété ou des antidépresseurs, et consommer « souvent ou occasionnellement » de l'alcool. Cette prise de substance psycho-actives peut avoir pour but de lutter contre le sentiment de solitude qu'ils sont nombreux à exprimer.

Des revenus liés à la santé, à l'âge et au logement

L'enquête *Sans-domicile 2001* relève la nature des diverses ressources monétaires, identifie la principale et donne le montant global, pour un « ménage » composé de l'enquêté et de son

conjoint, enfant ou ami éventuel (ce qui pose quelques problèmes de définition lorsque les personnes ne vivent pas dans un logement).

Les personnes disposant d'un logement autonome déclarent toutes (sauf une) disposer de ressources. En dehors de l'allocation logement, huit sur dix perçoivent une allocation ou une prestation (retraite, chômage, allocation adulte handicapé, etc.). Même si elles sont les moins nombreuses à bénéficier d'aides financières ponctuelles d'organismes ou de particuliers, c'est le cas de plus du quart d'entre elles. Un quart a des revenus provenant d'un travail. À l'opposé, ceux qui n'ont jamais eu de logement autonome sont les plus nombreux à n'avoir aucune ressource, à percevoir des revenus du travail ou des aides ponctuelles (cf. tableau 6). Dans cette catégorie, il y a de nombreux jeunes et de nombreux étrangers, dont certains en situation irrégulière, ou entrés en France depuis moins de trois ans, donc des personnes ne pouvant bénéficier du RMI (sur

15. Il semble en être de même pour les autres troubles psychiques mais les effectifs sont trop faibles chez les étrangers pour se prononcer sur le rôle de l'ancienneté du séjour en France.

Tableau 6
Revenus

	Actuellement dans un logement autonome	A eu un logement autonome mais l'a perdu	N'a jamais eu de logement autonome	Total
Proportion de ceux percevant des revenus provenant (en %)...				
... du travail	25	31	38	32
... d'une allocation autre que logement	81	64	37	58
... d'une aide (organismes, particuliers)	27	35	40	35
Aucune ressource (y compris pas d'allocation logement)	(0)	7	14	8
Source principale de revenus le mois précédent (en %)				
RMI	20	23	11	19
AAH	19	5	5	6
Revenus du travail	13	22	31	24
Retraite ou minimum vieillesse	12	3	(1)	3
Revenu médian pour une personne seule (en euros mensuels) (1)				
	503	396	305	389
Nombre de personnes seules concernées	144	1 504	804	2 452
<i>1. Les revenus sont ceux perçus le mois précédant l'enquête par la personne enquêtée ainsi que par celles qui vivent avec elle en tant que « conjoint, ami, enfant ». De ce fait, pour les personnes qui vivent dans la rue ou dans un centre collectif, ces revenus « du ménage » ne sont pas très bien définis. On a donc considéré le revenu médian uniquement dans le cas des personnes seules (comme dans Brousse et al., 2002b). Étant donné la date de l'enquête, le montant était formulé en francs. Dans ce tableau, on les a convertis en euros en arrondissant à l'entier le plus proche.</i>				

Lecture : sur 100 personnes occupant un logement autonome au moment de l'enquête, 25 ont perçu des revenus du travail le mois précédent.

Les chiffres entre parenthèses correspondent à des effectifs enquêtés très faibles (inférieurs à 20).

En gras : les valeurs d'une colonne supérieures à la valeur sur l'ensemble du champ de l'étude (colonne total). Ainsi, 38 % des personnes qui n'ont jamais eu de logement autonome ont perçu des revenus du travail le mois précédent, alors que seulement 32 % des personnes étudiées sont dans ce cas.

Les chiffres entre parenthèses correspondent à des effectifs enquêtés très faibles (inférieurs à 20).

Champ : personnes francophones de 18 ans ou plus, agglomérations de plus de 20 000 habitants, France métropolitaine, logées depuis au moins trois mois ou sans logement autonome (cf. encadré 1).

Source : enquête auprès des personnes fréquentant les services d'hébergement ou les distributions de repas chauds, Insee, janvier 2001.

le recours aux institutions et aux prestations sociales, voir Avenel *et al.*, 2003 et Avenel et Damon, 2003).

La nature de la principale source de revenus au cours du mois précédant l'enquête traduit les conditions de vie des personnes dans les trois situations de logement étudiées. Pour les personnes ayant perdu leur logement, le RMI et le travail viennent presque à égalité avec un peu plus d'une personne sur cinq concernée. Pour celles qui n'ont jamais eu de logement, c'est d'abord le travail (pour près d'un sur trois) suivi de loin par le RMI.

En revanche, parmi les enquêtés logés, 20 % ont pour ressource principale le RMI, 19 % l'AAH (16), 13 % un travail, 12 % une retraite ou le minimum vieillesse. L'allocation logement, qui est perçue par 61 % des ménages logés, vient ensuite dans la liste puisque c'est la ressource principale de 9 % de ces ménages.

Il est difficile de comparer le niveau des revenus entre les trois catégories d'enquêtés pour deux raisons : d'une part, la place que joue l'allocation-logement dans le revenu des ménages logés (allocation dont le montant n'est pas relevé dans l'enquête et dont on n'est pas sûr qu'elle soit toujours déclarée, en particulier lorsqu'elle est versée directement au bailleur) ; d'autre part, la difficulté de définir un « ménage » dans le cas de personnes n'ayant pas de logement. Sur ce dernier point, on peut au moins comparer la médiane des revenus pour les personnes qui déclarent vivre seules (comme dans Brousse *et al.*, 2002b). On trouve dans ce cas une valeur nettement plus élevée pour les personnes logées (3 298 francs, soit environ 503 euros), que pour les personnes ayant perdu leur logement (2 600 francs, soit 396 euros) et celles n'en ayant jamais eu (2 002 francs, soit 305 euros). Dans le cas des personnes logées, on a aussi calculé un revenu mensuel par tête en divisant le revenu total par le nombre de personnes vivant dans le même logement. On aboutit à un revenu médian de 3 100 francs (473 euros).

Des conditions de logement souvent sommaires

Seul un très petit nombre de personnes logées sont propriétaires. Lors d'entretiens approfondis réalisés par l'Ined, quelques cas de ce type s'étaient présentés : par exemple, une personne qui avait acheté une chambre de bonne

sans aucun confort et qui avait des difficultés à en payer les charges ; un accédant à la propriété qui, à la suite de difficultés financières, ne pouvait honorer ses traites et était menacé d'expulsion. Parmi les locataires, la plupart (87 %) ont loué un logement vide, mais 12 % ont loué un meublé (17). 56 % des locataires dépendent d'un propriétaire privé, 37 % d'un organisme HLM et 6 % d'un autre organisme. 88 % des locataires déclarent bénéficier d'une aide au logement. Pour les autres, l'enquête ne permet pas de savoir s'ils la perçoivent et ne le savent pas parce qu'elle est directement versée au bailleur, s'ils ne sont pas éligibles (logement insalubre par exemple) ou s'il s'agit d'un non-recours. Pour les 162 locataires qui déclarent le montant de leur loyer, le loyer médian est de 1 400 francs, soit environ 213 euros.

Selon les enquêtés disposant d'un logement, environ 20 % ont de grosses difficultés à payer leur loyer ou leurs charges, 38 % ont des difficultés mais peuvent y faire face, et seulement 41 % n'en ont pas.

La très grande majorité de ces logements disposent de l'eau chaude, de W.-C. et d'une douche ou d'une baignoire. Toutefois, un petit nombre n'ont pas l'eau courante ou seulement de l'eau froide (moins de 4 % des cas en tout), et, pour certains, les W.-C. ou les sanitaires sont à l'extérieur du logement (14 % pour les W.-C., 11 % pour la baignoire ou la douche). Environ un logement sur quatre n'a pas une vraie cuisine, mais seulement une installation permettant de chauffer les repas. 39 % des enquêtés ont souffert du froid dans leur logement pendant plus de 24 heures, ce qui est rarement dû aux pannes de

16. Pour mieux comprendre la répartition de ces allocations, il faudrait disposer de plus de détails sur les enquêtés et sur le contexte économique local dans lequel ils vivent. Dans certains cas frontières pouvant relever de l'AAH comme du RMI, les travailleurs sociaux préparant le dossier pourront privilégier l'un ou l'autre. En effet, le montant de l'AAH est plus favorable (au 1^{er} janvier 2001, date proche de l'enquête, l'AAH et le RMI pour une personne seule avaient pour montants respectifs 3 654,50 francs et 2 608,50 francs, soit environ 557 et 398 euros ; le montant du minimum vieillesse était le même que celui de l'AAH), mais elle présente d'autres inconvénients aux yeux des travailleurs sociaux : « Demander l'AAH c'est risquer d'enfermer l'individu dans une situation de handicapé, d'assisté dont il ne pourra pas sortir. Le RMI à l'inverse relève d'une autre logique, celle de l'assistance transitoire, de l'aide à la réinsertion dans le milieu ordinaire. Il y a des cas où l'AAH installe dans un statut, d'autres pour qui elle permet une stabilisation » (Sicot, 2001, p. 114). Par ailleurs, les décisions des Cotorep (Commissions techniques d'orientation et de reclassement professionnel) qui décident de l'attribution de l'AAH diffèrent selon le contexte local : ainsi, « plus le taux de chômage est élevé dans le département, ou plus le pourcentage d'allocataires du RMI est important, plus elles [les Cotorep] reconnaissent des taux d'incapacité compris entre 50 et 79 % » (Colin *et al.*, 1999, p. 8).

17. Les 1 % qui restent correspondent à la modalité « autres ».

chauffage, mais surtout aux difficultés de paiement (pour presque la moitié), à un chauffage insuffisant (environ un tiers) et, pour le reste, à l'absence de possibilité de chauffer. 36 % des personnes logées ont souffert de l'humidité de leur logement au cours de l'année passée (18). Cet inconfort se retrouve dans les déclarations des personnes interrogées. Ainsi, l'une d'entre elles explique : « J'aimerais avoir un appartement plus grand. Le mien est trop petit et trop sombre, c'est comme un cachot ».

Dans l'année écoulée, un quart des personnes logées au moment de l'enquête avaient fait une démarche pour trouver un logement, demande qui a abouti pour un peu moins de 6 % des logés – les conduisant vraisemblablement dans le logement actuel (19). Les autres sont donc des personnes qui ont cherché à améliorer leurs conditions de logement mais n'ont pas obtenu satisfaction : « C'est trop long d'obtenir un logement HLM, cela fait sept ans que je demande ». Par ailleurs, parmi ceux qui n'ont pas recherché de nouveau logement, 14 % indiquent ne pas l'avoir fait en raison de revenus insuffisants, faute de papiers, parce qu'ils ne savaient où s'adresser, ou qu'ils étaient découragés devant une recherche dont ils estimaient qu'elle n'avait aucune chance d'aboutir.

Une vie qui s'appuie sur l'aide d'organismes ou de particuliers

Les personnes qui, quoique disposant d'un logement, fréquentent des distributions de repas chauds, utilisent également d'autres aides. De ce fait, elles peuvent améliorer leurs conditions de vie et, peut-être, consacrer les ressources ainsi non dépensées à conserver leur logement (cf. tableau 7). Si, au cours de la semaine écoulée, une sur cinq seulement a pris au moins sept repas dans une distribution gratuite – soit moitié moins que les deux autres catégories étudiées ici – cet appoint reste toutefois important : en effet une personne logée sur quatre a sauté au moins un repas dans la semaine, à peine moins que dans les autres catégories. De plus, elles sont 35 % à avoir reçu un colis alimentaire au cours du mois précédent (contre moins de 20 %

18. À titre de comparaison, 1 % de l'ensemble des ménages n'ont que de l'eau froide ou pas d'eau du tout ; 1,4 % des WC extérieurs au logement ; 2 % pas de salle d'eau ; 10,3 % ont souffert du froid pendant au moins 24 h ; 13,7 % ont eu des difficultés à payer leur loyer ou leurs charges au cours des 24 derniers mois (enquête Logement 2002). Par ailleurs, 14,1 % se plaignent de l'humidité de leur logement (enquête permanente sur les Conditions de vie, 2001).

19. Si on compare la durée écoulée dans le logement actuel et celle depuis laquelle la situation principale au cours du mois était d'habiter un logement, elles sont du même ordre de grandeur.

Tableau 7
Utilisation des aides des services et des particuliers

	Actuellement dans un logement autonome	A eu un logement autonome mais l'a perdu	N'a jamais eu de logement autonome	Total
En %				
Proportion de ceux qui, dans la semaine précédente...				
... ont sauté au moins un repas	24	28	29	28
... ont pris 7 repas ou plus dans une distribution gratuite	21	41	40	39
Depuis un mois...				
... proportion de ceux qui ont reçu d'une association, d'une mairie ou d'un particulier :				
- un bon alimentaire, un ticket-restaurant	21	18	23	20
- un colis alimentaire	35	19	16	19
- des vêtements	14	19	21	19
... proportion de ceux qui ont fréquenté...				
... un accueil de jour ou une boutique solidarité	25	19	19	20
Parmi ceux qui y sont allés, proportion de 20 à 60 fois dans le mois	35	21	27	24
Proportion de ceux qui ont fait la manche...				
... ponctuellement ou tous les jours le mois précédent	(9)	9	9	9

Lecture : Sur 100 personnes occupant un logement autonome au moment de l'enquête, 24 ont sauté au moins un repas au cours de la semaine précédente.

En gras : les valeurs d'une colonne supérieures à la valeur sur l'ensemble du champ de l'étude (colonne total). Ainsi, 35 % des personnes qui vivent dans un logement autonome ont reçu un colis alimentaire le mois précédant l'enquête, alors que seulement 24 % des personnes étudiées sont dans ce cas.

Les chiffres entre parenthèses correspondent à des effectifs enquêtés très faibles (inférieurs à 20).

Champ : personnes francophones de 18 ans ou plus, agglomérations de plus de 20 000 habitants, France métropolitaine, logées depuis au moins trois mois ou sans logement autonome (cf. encadré 1).

Source : enquête auprès des personnes fréquentant les services d'hébergement ou les distributions de repas chauds, Insee, janvier 2001.

pour les autres catégories, les colis alimentaires étant généralement plus adaptés aux personnes pouvant cuisiner). Une personne logée sur cinq environ a reçu des bons alimentaires au cours de ce même mois, et à peu près la même proportion a reçu des tickets restaurant. Par ailleurs, une sur six a obtenu des vêtements gratuits, donnés par un organisme ou un particulier. Il leur arrive aussi de faire la manche, à peu près autant que les utilisateurs sans logement (pour près de 9 %).

La fréquentation des centres d'accueil de jour permet à ces personnes de conserver ou de lier des contacts, mais aussi de bénéficier de services qui compensent le faible confort ou l'équipement insuffisant de leur logement : douches, possibilité de laver son linge, etc. Les personnes disposant d'un logement sont les plus nombreuses à avoir fréquenté un tel lieu dans le mois précédant l'enquête, et ce sont elles qui s'y rendent le plus souvent au cours du mois.

Les précisions fournies par les enquêtés confirment ce rôle des aides en nature : « Je suis venu ici ce soir pour le vestiaire, c'est pour ça que j'ai mangé là » ou monétaires : « J'apporte quelquefois mes factures EDF à la mairie ». Malgré cela, elles ne sont pas toujours suffisantes : « Je n'ai pas d'argent pour manger, pour prendre le bus, pour payer ma propriétaire. Je veux travailler, j'attends d'avoir le RMI (...) J'ai pas payé [ma propriétaire] depuis septembre ».

Une situation de logement liée aux ressources financières et sociales

Les résultats précédents font soupçonner de nombreux effets de structure, en particulier liés à l'âge. On a donc entrepris une analyse logistique multinomiale à visée descriptive, afin « d'analyser ce qui distingue les différentes catégories définies par la variable dépendante » (Afsa Essafi, 2003, p. 38) (cf. tableau 8). L'analyse porte sur 3 448 personnes, en excluant les réfugiés qui n'ont pas le droit de travailler. En effet, l'accès au logement est impossible pour ceux des étrangers de notre échantillon qui, en raison de leurs conditions de séjour (situation irrégulière, demandeurs d'asile), n'ont accès qu'à l'emploi « au noir ».

Dans le cas de *Sans-domicile 2001*, il n'est pas possible d'utiliser les données dans une perspective dynamique, comme l'avait tenté Sosin. Ainsi, on ne peut pas comparer les personnes sans domicile à celles qui en ont toujours eu un,

afin de voir les déterminants de l'entrée dans cette situation ; ni les comparer aux personnes qui ont retrouvé un logement après une période sans domicile, pour étudier les facteurs favorables au relogement. En effet, *Sans-domicile 2001* permet de savoir si les enquêtés ont connu la rue (au sens strict du terme), mais pas, pour ceux qui disposent d'un logement, s'ils ont vécu dans un centre d'hébergement ou un logement procuré par un organisme d'aide, sans avoir nécessairement dormi dehors (donc s'ils ont été sans domicile au sens de *Sans-domicile 2001*).

Par ailleurs, on ne dispose pas de données sur le marché local du logement accessible aux personnes enquêtées, et on ne peut donc pas en tenir compte.

La régression retenue comporte des variables de contrôle (âge, sexe et nationalité) ainsi que des variables portant sur l'origine sociale et la jeunesse, la perception d'aides et de prestations, le travail et la formation.

Contrairement à Sosin, dans cette approche descriptive, on ne donnera pas d'interprétation unique de chaque variable. Les variables « de contrôle » peuvent aussi être vues comme des indicateurs de la priorité attribuée à certaines catégories de personnes, considérées comme plus fragiles par les agents sociaux intervenant dans le champ de l'action sociale (professionnels et bénévoles) – comme l'âge ou le sexe – ou de la difficulté qu'il peut y avoir à accéder à un logement – comme la nationalité (en raison, par exemple, de pratiques discriminatoires). Les variables retenues pour représenter l'origine sociale et la jeunesse de l'enquêté (après plusieurs essais, par exemple sur les difficultés connues pendant la jeunesse, qui n'avaient pas d'effet significatif) sont le fait d'avoir eu ou non une mère active, la profession du père (20) et le placement éventuel pendant la jeunesse. Elles permettent d'avoir une idée sur le soutien financier et les informations qui peuvent être mobilisés par l'enquêté et d'indiquer des « compétences sociales » qui facilitent l'accès à divers types d'aide. Par exemple, le fait d'avoir été placé correspond à la fois à un réseau familial moindre mais aussi à une plus grande habitude des relations avec les institutions. Les aides et prestations (hors allocation logement) comprennent les aides en nature (tickets restaurants, colis alimentaires, vêtements), la fréquentation des

20. On a regroupé les modalités « père inactif ou de profession inconnue » et « père inconnu », dont les effectifs sont faibles et qui jouent dans le même sens.

accueils de jour, et les prestations monétaires comme l'API et les allocations familiales (qui indiquent aussi la présence d'enfants, prioritaires pour les services d'aide), le RMI, l'AAH,

la retraite ou le minimum vieillesse, les autres allocations (insertion, chômage, invalidité, etc.). S'y ajoutent les autres ressources (hors travail), c'est-à-dire, pour l'essentiel, les aides

Tableau 8
Analyse logistique multinomiale

	Avoir un logement autonome / Ne jamais avoir eu de logement autonome	Avoir un logement autonome / Avoir eu un logement autonome et l'avoir perdu	Avoir eu un logement autonome et l'avoir perdu / Ne jamais avoir eu de logement autonome	Proportion (%) de la modalité de la variable
Constante	- 2,80*** (0,38)	- 2,61*** (0,35)	- 0,18 (0,20)	
Avoir moins de trente ans	- 2,04*** (0,21)	- 0,61*** (0,20)	- 1,43*** (0,11)	36
<i>Avoir de 30 à 49 ans</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>	48
Avoir 50 ans ou plus	0,56** (0,22)	0,04 (0,17)	0,52*** (0,17)	17
<i>Homme</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>	67
Femme	0,31 (0,19)	0,01 (0,17)	0,30*** (0,11)	33
<i>Français</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>	77
Étranger	- 1,38*** (0,22)	- 0,85*** (0,21)	- 0,54*** (0,11)	23
Situation professionnelle de la mère pendant la majeure partie de la scolarité de l'enquêté				
<i>Mère inactive ou inconnue</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>	61
Mère professionnellement active	0,55*** (0,15)	0,29** (0,14)	0,25*** (0,10)	39
Situation professionnelle du père pendant la majeure partie de la scolarité de l'enquêté				
Père indépendant, cadre, membre d'une profession intermédiaire ou employé	1,01*** (0,28)	0,47* (0,26)	0,54*** (0,15)	41
Père ouvrier qualifié	0,38 (0,29)	0,02 (0,27)	0,36** (0,16)	29
<i>Père ouvrier non qualifié ou ouvrier agricole</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>	11
Père inactif ou de profession inconnue, père inconnu	0,60** (0,30)	0,56** (0,28)	0,04 (0,17)	19
A été placé en famille d'accueil et/ou foyer	0,41** (0,18)	0,26 (0,16)	0,15 (0,11)	24
S'est rendu 5 fois ou plus dans un accueil de jour au cours du mois précédent	1,27*** (0,22)	0,68*** (0,18)	0,59*** (0,16)	11
A reçu au cours du mois précédent un ticket restaurant, un colis alimentaire, des vêtements	0,66*** (0,16)	0,79*** (0,14)	- 0,13 (0,10)	37
Au cours du mois précédent le ménage a perçu (non exclusif) :				
- l'API ou des allocations familiales	- 0,14 (0,33)	- 1,24*** (0,31)	1,10*** (0,15)	16
- le RMI	0,29 (0,21)	- 0,14 (0,18)	0,43*** (0,12)	25
- l'AAH, une retraite, le minimum vieillesse	1,60*** (0,22)	1,68*** (0,18)	- 0,08 (0,17)	12
- une autre allocation, hors alloc logement	0,66*** (0,21)	0,16 (0,18)	0,50*** (0,14)	18
- d'autres ressources (hors travail)	- 0,45*** (0,16)	- 0,40*** (0,14)	- 0,05 (0,10)	40
- des revenus d'un travail (hors vente d'objets et services)	- 0,13 (0,18)	0,20 (0,16)	- 0,34*** (0,10)	34
A déjà occupé un emploi d'au moins 6 mois	0,99*** (0,20)	- 0,19 (0,20)	1,19*** (0,11)	76
Diplôme				
<i>Pas de diplôme ou CEP</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>	48
BEPC, CAP, BEP	- 0,27 (0,18)	- 0,53*** (0,16)	0,26** (0,10)	36
Bac ou plus	1,17*** (0,22)	0,48*** (0,18)	0,69*** (0,15)	16
Nombre d'observations	3 448	3 448	3 448	
Pseudo-R ²	0,20	0,20	0,20	
Coefficient d'Estrella	0,32	0,32	0,32	

Lecture : avoir moins de trente ans a une relation négative avec la probabilité d'avoir un logement autonome au moment de l'enquête plutôt que de ne jamais en avoir eu.

En italique : la modalité de référence de la variable explicative.

Écart-type entre parenthèses. *** significatif au seuil de 1 % ; ** significatif au seuil de 5 % ; * significatif au seuil de 10 %.

Champ : personnes francophones de 18 ans ou plus, agglomérations de plus de 20 000 habitants, France métropolitaine, logées depuis au moins trois mois ou sans logement autonome (cf. encadré 1) et hors étrangers n'ayant pas le droit de travailler (réfugiés).

Source : enquête auprès des personnes fréquentant les services d'hébergement ou les distributions de repas chauds, Insee, janvier 2001.

financières ponctuelles d'organismes divers et des proches, et le produit de la mendicité. Les aides en nature permettent de consacrer une part plus importante de son budget au logement pour ceux qui en ont un. Quant au type de revenu, il indique le niveau des ressources financières et leur stabilité, qui intéressent les loueurs éventuels. L'AAH et la retraite (ou le minimum vieillesse) jouant dans le même sens dans les premiers modèles essayés, on les a regroupées dans le modèle retenu.

La formation et l'histoire professionnelle ont pu jouer au moment de la recherche de logement, antérieure à l'enquête. Avoir eu un travail stable sur une longue durée a pu permettre de conserver quelques économies, ou de se faire des relations d'origine professionnelle qui peuvent être aussi une source d'aide. À l'inverse, ne jamais avoir connu de travail stable peut être lié – sans que le sens de la liaison soit évident – avec le fait de ne jamais avoir eu de logement à soi, en raison de la difficulté à le financer ou d'une forte mobilité géographique. Différents indicateurs du passé professionnel ont été essayés, conduisant à retenir la variable « avoir déjà occupé un emploi d'au moins six mois ». Le niveau de diplôme peut aussi être un indicateur du type d'emplois occupés dans le passé, ainsi que d'aptitudes sociales utiles quand on cherche de l'aide ou un logement. Toutefois, sur le marché du travail, les diplômes étrangers sont moins bien reconnus ; mais il n'est pas possible de savoir dans l'enquête si les diplômes, en particulier ceux des personnes de nationalité étrangère, ont été obtenus en France ou non. Enfin, percevoir des revenus d'un travail facilite l'accès au logement, même si cela n'est pas toujours suffisant : d'une part, selon les associations, une proportion croissante de travailleurs figure parmi les hébergés de leurs centres ; d'autre part, selon l'enquête elle-même, trois sans-domicile sur dix travaillent, même si l'ancienneté dans leur emploi est souvent très faible (de la Rochère, 2003).

Plusieurs remarques doivent être prises en compte pour interpréter les résultats :

- comme on l'a précisé plus haut, ce n'est pas l'ensemble des ménages pauvres logés qu'on compare aux personnes sans logement autonome, mais seulement ceux qui fréquentent des distributions de repas chauds, parmi lesquels les familles avec de jeunes enfants sont peu nombreuses ;

- il ne s'agit pas d'établir un classement de la difficulté des situations de logement, car les

logements mis à disposition (généralement de familles) par les services d'hébergement peuvent être plus confortables que ceux loués par un bailleur privé. Les personnes logées de façon autonome et faisant appel aux distributions de repas ne sont pas nécessairement bien mieux loties que les sans-domicile hébergés par les meilleurs services, quoique la situation de ceux qui dorment dans la rue ou en centre d'urgence soit à l'évidence bien pire ;

- certains facteurs peuvent agir de deux façons opposées : ainsi, on a vu qu'avoir été placé correspondait généralement à un réseau familial moins important mais aussi à une plus grande habitude des institutions ; souffrir de maladie mentale (variable qui ne figure pas dans le modèle retenu mais dans une variante à laquelle il sera fait allusion) est un handicap mais ouvre aussi l'accès à certaines prestations ;

- certains facteurs peuvent être le résultat de la situation de logement tout autant que sa cause : ainsi l'attribution de certaines aides, qui peuvent permettre de conserver son logement, dépend aussi du fait d'en avoir un ou non : par exemple, dans certaines associations, les colis alimentaires sont réservés aux personnes disposant d'un logement, et, en tout état de cause, leur sont plus spécialement destinés, puisque les aliments qui les composent nécessitent généralement d'être cuisinés. C'est pourquoi on a associé dans la même variable le recours à d'autres formes d'aide qui sont, elles, plus spécifiquement ciblées sur les sans-domicile. Avoir des enfants avec soi (indiqué par le fait de percevoir des prestations liées à la famille) peut conduire à une prise en charge dans un appartement géré par un organisme d'aide (donc à un classement en « sans-domicile » dans la catégorie Insee), mais, dans certains cas, être sans domicile conduira au retrait et au placement des enfants.

Parmi les variables de contrôle, seul le sexe n'est pas significatif au seuil de 10 % lorsqu'il s'agit de distinguer ceux qui ont un logement autonome de chacune des deux autres catégories. En ce qui concerne l'âge et la nationalité, les enquêtés ont une probabilité d'autant plus forte d'avoir un logement autonome qu'ils sont plus âgés et de nationalité française. Être une femme ou avoir plus de cinquante ans favorise le fait d'avoir eu un logement autonome (maintenant perdu) par rapport à n'en avoir jamais eu, alors que les moins de trente ans et les étrangers ont plus de risques d'être dans cette dernière situation.

La régression retenue ne comporte pas d'éléments comme les troubles psychiques ou la consommation d'alcool, en raison du très faible effectif de personnes logées présentant ces caractéristiques. Toutefois on les avait introduites dans un modèle intermédiaire. On y mesurait l'addiction à l'alcool par la variable concernant la nécessité de consommer de l'alcool dès le matin pour se sentir en forme ; en effet, la réponse à la question sur d'éventuelles remarques de l'entourage concernant la consommation d'alcool de l'enquêté (qui figure aussi dans le questionnaire) dépend beaucoup à la fois de l'isolement de la personne et de la tolérance à l'alcool de son entourage, qui peut être plus élevée pour ceux qui vivent dans la rue. L'indicateur de troubles psychiques était la présence de maladies mentales hors dépression. Il s'agit d'une variable correspondant à une déclaration de l'enquêté et non à un diagnostic médical. Consommation d'alcool et troubles psychiques peuvent nuire à l'obtention d'un logement mais, par ailleurs, les troubles psychiques peuvent conduire à une certaine protection par les organismes d'aide, comme le faisait déjà remarquer Sosin. Par ailleurs, alcoolisme et problèmes mentaux peuvent être aggravés, sinon causés, par le fait d'être sans logement. Ce modèle intermédiaire indiquait qu'avoir besoin d'alcool dès le matin pour se sentir en forme diminue la probabilité d'avoir un logement autonome par rapport aux deux autres catégories ; en revanche déclarer souffrir de troubles mentaux l'augmente significativement par rapport à n'avoir jamais eu de logement, mais pas par rapport à en avoir un et l'avoir perdu. La maladie mentale pourrait ainsi conduire à une forme de protection qui permet d'accéder à un logement mais pas nécessairement de s'y maintenir. Enfin, enlever ces deux variables du modèle a essentiellement augmenté la significativité de la variable « avoir 50 ans ou plus ».

Avoir eu une mère professionnellement active (plutôt qu'inactive), un père « indépendant, cadre, membre d'une profession intermédiaire ou employé » (plutôt qu'ouvrier) favorise l'accès à un logement autonome (par rapport aux deux autres catégories). Il en est de même lorsqu'on a eu un père inconnu, ou inactif, ou de profession inconnue. Avoir été placé dans sa jeunesse joue dans le sens d'avoir un logement autonome, plutôt que de n'en avoir jamais eu. Il est assez difficile d'expliquer l'effet de ces dernières variables. De façon générale, les diverses enquêtes françaises sur les personnes sans domicile relèvent que parmi elles, la proportion des personnes placées diminue lorsque l'âge augmente. Tout se passe

comme si, après un certain temps où le logement est très précaire, juste après la sortie de la prise en charge, les ex-placés arrivaient à s'insérer dans un logement ordinaire (pour une monographie sur ce thème dans le cadre d'une institution particulière, cf. Frechon, 2001). Au sein des sans-domicile, ils sont alors « remplacés » par d'autres, par exemple des étrangers, qui ne sont pas ou sont moins soumis au « risque » de placement (cf. Firdion, 2006, ce numéro) en raison de leur âge d'arrivée en France et d'un système de prise en charge des enfants différent dans leur pays d'origine (c'est par exemple le cas des Africains). Il est possible que certains ex-placés accèdent alors à des logements autonomes sans pour autant sortir de la pauvreté, ce qui expliquerait ce résultat. Une autre hypothèse serait que les ex-placés aient un usage différent des services d'aide et fassent davantage appel aux distributions de nourriture que d'autres personnes à bas revenus disposant d'un logement. De plus une certaine habitude des relations avec les travailleurs sociaux peut leur faciliter l'accès au logement. Toutefois la variable n'est pas significative lorsqu'il s'agit de comparer le fait d'avoir eu un logement autonome et de l'avoir perdu, au fait d'en avoir un actuellement. Cela pourrait s'expliquer par le fait que certains ex-placés auraient du mal à se maintenir dans leur logement faute d'un réseau de soutien et pourraient se retrouver de nouveau sans domicile.

Fréquenter régulièrement un accueil de jour, recevoir des aides en nature (tickets restaurants, vêtements, colis, etc.), percevoir l'AAH, une retraite ou le minimum vieillesse, correspondent à une plus grande probabilité d'avoir un logement autonome par rapport aux deux autres catégories. Percevoir le RMI n'a pas d'effet significatif quand on compare les personnes logées aux autres. Avoir d'autres ressources (des aides des organismes, des proches, des passants), qui sont souvent ponctuelles, correspond à une plus faible probabilité d'avoir un logement autonome. Toucher une autre allocation ne favorise significativement l'accès à un logement autonome que par rapport à ceux qui n'ont jamais eu de logement. Percevoir l'API ou des allocations familiales correspond à une plus forte probabilité d'avoir eu un logement autonome et de l'avoir perdu, mais ne distingue pas significativement ceux qui n'ont jamais eu de logement autonome de ceux qui en ont un actuellement. Être accompagné d'enfants permet, en effet, soit d'être relogé dans un logement ordinaire en cessant de faire appel à des distributions de repas et entraîne la sortie du champ de l'enquête, soit d'être hébergé par un

organisme d'aide ce qui place ici dans la catégorie « sans logement autonome ».

L'effet des revenus du travail, qui était significatif dans un modèle intermédiaire ne comportant que les variables de contrôle et celles concernant l'emploi et la formation, disparaît lorsque les autres variables sont introduites. Avoir déjà occupé un emploi de plus de six mois (à la différence de ceux qui ont surtout effectué des travaux saisonniers) augmente la probabilité d'avoir un logement autonome par rapport à ceux qui n'en ont jamais eu, mais

n'est pas significatif pour différencier les logés de ceux qui ont eu un logement et l'ont perdu. Sans doute l'accès à un logement, actuel ou passé, correspond-il à une vie professionnelle plus stable même si elle est interrompue par la retraite ou la maladie.

Enfin, par rapport à être sans diplôme, avoir le bac ou plus renforce la probabilité d'avoir un logement contre chacune des deux autres situations, alors qu'avoir un diplôme de niveau inférieur renforce celle d'avoir eu un logement autonome et de l'avoir perdu. □

BIBLIOGRAPHIE

Afsa Essafi C. (2003), « Les modèles logit polytomiques non ordonnés : théorie et applications », Insee, *Série des documents de travail de la Direction des Statistiques Démographiques et Sociales, Méthodologie statistique*, n° 0301.

Avenel M., Damon J. et Kestaman N. (2003), « Un sans-domicile sur deux est allocataire d'une Caf », *L'E-ssentiel*, Cnaf, n° 20.

Avenel M. et Damon J. (2003), « Les contacts avec les intervenants sociaux des sans-domicile usagers des services d'hébergement et de distribution de repas chauds », *Études et Résultats*, Drees, n° 277.

Brousse C. (2006), « Le réseau d'aide aux sans-domicile : un univers segmenté », *Économie et Statistique*, n° 391-392, ce numéro.

Brousse C., de la Rochère B. et Massé E. (2002a), « Hébergement et distribution de repas chauds. Le cas des sans-domicile », *Insee Première*, n° 823.

Brousse C., de la Rochère B. et Massé E. (2002b), « Hébergement et distribution de repas chauds. Qui sont les sans-domicile usagers de ces services ? », *Insee Première*, n° 824.

Brousse C., de la Rochère B. et Massé E. (2002c), « L'enquête de l'Insee auprès des usagers des services d'hébergement et de distribution de repas chauds : une méthodologie inédite pour étudier la population des sans-domicile », *Courrier des Statistiques*, Insee, n° 104, pp. 33-39.

Busch-Geertsema V. (2003), « Follow-Up Studies on Re-Housed People in Selected European Countries », <http://www.iccr-international.org/impact/downloads.html>.

Clanché F. (2000), « Le classement des situations de logement. Les sans-domicile dans des nomenclatures générales », in Marpsat, Firdion (dir.), *La Rue et le foyer. Une recherche sur les sans-domicile et les mal-logés dans les années 90*, Paris : PUF.

Colin C., Cordey V. et Pasquier-Doumer L. (1999), « L'accès à l'allocation aux adultes handicapés : le jeu combiné de critères médicaux et sociaux », *Études et Résultats*, Drees, n° 39.

Collet M., Menahem G., Paris V. et Picard H. (2003), « Précarité, risque et santé. Enquête menée auprès des consultants de centres de soins gratuits », *Questions d'économie de la santé*, Credes, n° 63.

de La Rochère B. (2003), « Les sans-domicile ne sont pas coupés de l'emploi », *Insee Première*, n° 925.

de Peretti G. (2006), « Les usagers ont-ils quelque chose à ajouter ? », *Économie et Statistique*, n° 391-392, ce numéro.

Dourlens C. (2004), *L'accueil des demandeurs d'asile dans les structures d'urgence*, Observatoire national de la Pauvreté et de l'Exclusion Sociale, www.social.gouv.fr/html/pointsur/onpes.

Firdion J.-M. (2006), « Influence des événements de jeunesse et héritage social au sein de la population des utilisateurs des services d'aide aux sans-domicile », *Économie et Statistique*, n° 391-392, ce numéro.

Frechon I. (2001), « Être placées à l'adolescence... et après ? : témoignages et devenir de jeunes filles ayant vécu au foyer Le Caligo »,

Département Recherches, études, développement, Centre national de formation et d'études de la protection judiciaire de la jeunesse, *Études et Recherches*, n° 4.

Marpsat M., Quaglia M. et Razafindratsima N. (2002), *Étude des marges de l'enquête Insee 2001 : le cas des personnes sans domicile n'utilisant pas les services d'hébergement et de restauration*, rapport pour l'Observatoire National de la pauvreté et de l'exclusion sociale, septembre.

Marpsat M. et Firdion J.-M. (dir.) (2000a), *La rue et le foyer. Une recherche sur les sans-domicile et les mal-logés dans les années 90*, Presses Universitaires de France / Institut national d'études démographiques, Paris.

Marpsat M. et Firdion J.-M. (2001), « Les ressources des jeunes sans domicile et en situation précaire », *Recherches et Prévisions*, n° 65, pp. 91-112.

Muñoz M., Vázquez C. et Vázquez J.J. (2004), « Populations sans abri et vulnérables à Madrid », *Population*, vol. 59, n° 1, pp. 133-146.

Paugam S. et Zoyem J.-P. (1997), « Le soutien financier de la famille : une forme essentielle de la solidarité », *Économie et Statistique*, numéro spécial *Mesurer la pauvreté aujourd'hui*, n° 308-309-310, pp. 187-210.

Secours Catholique, *Rapport statistique 2002, Statistiques d'accueil*.

Sicot F. (2001), *Maladie mentale et pauvreté*, l'Harmattan, collection Logiques sociales.

Sosin M.R. (1992), « Homeless and Vulnerable Meal Program Users: a Comparison Study », *Social Problems*, vol. 39, n° 2, pp. 170-188.

ERRATUM

Une erreur s'est glissée dans le tableau A de l'encadré 1, page 68 de cet article. Il faut donc lire :

Tableau A
La situation de logement la veille de l'enquête

En %

	Situation de logement la veille de l'enquête	Personnes enquêtées dans une distribution de repas (1 054 soit 32 % du total pondéré)	Ensemble des enquêtés (4 084)
Disposant d'un logement	Locataire, propriétaire, logé par l'employeur	31	11
Sans logement autonome	Occupant d'une chambre d'hôtel à ses frais	7	3
	Occupant sans titre d'un logement	4	1
	Hébergé en logement par une tierce personne	21	8
	Prison, hôpital, FJT, FTM...	4	1
	Sans domicile hébergé en chambre ou dortoir devant partir le matin	9	11
	Sans domicile hébergé en chambre ou dortoir pouvant rester toute la journée	5	27
	Sans domicile hébergé en chambre d'hôtel payé par une structure	1	4
	Sans domicile hébergé en logement	2	28
	Sans domicile dans un lieu non prévu pour l'habitation	17	6
Total		100	100

Lecture : sur 100 personnes enquêtées dans une distribution de repas, 31 étaient propriétaires, locataires ou logées par l'employeur.

Champ : personnes francophones de 18 ans ou plus, agglomérations de plus de 20 000 habitants, France métropolitaine.

Source : enquête auprès des personnes fréquentant les services d'hébergement ou les distributions de repas chauds, Insee, janvier 2001.